

N° 24-08



Centre Communal d'Action Sociale de Montigny-lès-Cormeilles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DE LA CONVOCATION : 13 mars 2024

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 13		
EN EXERCICE : 13	PRESENTS : 8	VOTANTS : 11

Le mardi 19 mars 2024, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montigny-lès-Cormeilles, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Monique LAMOUREUX, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Monique LAMOUREUX, Christine DENIS, Landry PERQUIS, Manuela MELO, Lucien SAN-BIAGIO, Odile CANTIN, Danièle COLOMBIER, Hélène ELHANI,

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Noël CARPENTIER donne procuration à Monique LAMOUREUX,
Miloud GOUAL donne procuration à Hélène ELHANI,
Claude VOGLER donne procuration à Odile CANTIN,

Excusé(e)s :

Uriell MARQUEZ, Anissa BOUGEANT,

Secrétaire :

Monsieur JOSSE, Directeur du CCAS.

Objet : Participation financière au coût d'une sortie senior

Madame Monique LAMOUREUX, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale, expose au Conseil d'administration ce qui suit :

Dans le cadre de ses missions, le Centre Communal d'Action Sociale œuvre en direction des seniors ignymontains en les invitant à partager des moments d'échanges et de convivialité au travers notamment de l'organisation de différentes activités et sorties mensuelles à la découverte du patrimoine historique et culturel.

Le Conseil d'administration est informé que le CCAS organise, le mercredi 3 avril 2024, une sortie à l'attention des seniors inscrits auprès du service Retraités, au Moulin de Dannemois, l'ancienne demeure du chanteur Claude François.

Le départ en car est fixé à 8h30, à l'issue du circuit de ramassage organisé dans différents quartiers de la ville. L'arrivée sur place est prévue à 10h45. Le groupe de seniors sera alors pris en charge par l'équipe et les guides du Moulin de Dannemois qui animeront cette journée. Sont prévus au programme de cette journée, la visite guidée et commentée d'une durée d'environ une heure du musée du moulin de Claude François, un déjeuner sur place au restaurant suivi d'un spectacle avec sosies de Claude François et de ses danseuses.

Le coût total, hors transport, de l'ensemble de ces prestations s'élève à 63 € par personne, soit une dépense totale de 4 410 € pour 70 personnes, inscrite au budget 2024 du CCAS.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de fixer la participation des seniors au coût de la sortie organisée le mercredi 3 avril, au Moulin de Dannemois, à 45 € par personne (hors transport), soit une recette estimée à 3 150 €, inscrite au budget 2024 du CCAS.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.123-5 relatif aux missions du CCAS,

Vu la proposition de visite présentée,

Entendu l'exposé de la Vice-présidente,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale œuvre en direction des seniors Ignymontains en les invitant notamment à partager des moments d'échanges et de convivialité au travers l'organisation de différentes activités et sorties mensuelles à la découverte du patrimoine historique et culture

Après en avoir délibéré,

FIXE la participation des seniors au coût de la sortie organisée, le mercredi 3 avril au Moulin de Dannemois à 45 € par personne (hors transport),

PRECISE que les dépenses et recettes sont inscrites au budget du CCAS de l'année en cours.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Par délégation du Président,
La Vice-Présidente du CCAS,




Monique LAMOUREUX

Mis en ligne sur le site de la
ville le : 21/03/2024